



## Visite de reprise mais pas apte à reprendre, que faire?

Par **Liinaa**, le **27/02/2016** à **20:19**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis le début du mois pour dépression en grande partie due à mon travail.

J'ai été embauché dans une entreprise en 2014 et il nous a été caché les "conditions" de travail à la signature, je m'explique:

Nous travaillons 6j/7 avec pour jour de repos le dimanche. Quand nous avons été embauché c'était censé être temporaire lors d'un festival, mais il s'avère que depuis presque deux ans que je travail là-bas cela n'a pas changé.

De plus, j'ai pratiquement remplacé ma responsable pendant un an: je devais faire le récapitulatif des stocks et passer les commandes, gérer les problèmes du magasin style vitrine qui fui, store desseré etc car si ma responsable n'arrivais pas à avoir la responsable régionale au téléphone elle reportais dans arrêt au lendemain. Elle arrivais casi tout les jours en retard, s'ajoutais du temps sur ses pauses, envoyais des sms en plein ruch le samedi etc...

Pendant cette période, il y a également eu des soucis de gestion des dates avec des périmés ré-étiquetés que j'ai eu beaucoup de mal à supporter car je devais mentir aux clients.

Il est vrai que je n'en ai jamais parlé à mes supérieurs car d'après ma responsable, l'ordre venais directement de la responsable régionale. Mais lorsque j'ai parlé à ma responsable régionale et à mon patron des soucis de retard, que je faisais pratiquement son travail a sa place, il m'a été répondu que de toute façon "Tout le monde dois être capable de faire le travail" mais ce n'est pas pour quoi j'ai été embauchée ni payée.

Ma responsable de l'époque à ouvert une boutique et à donc eu une remplaçante (qui n'étais pas ma responsable, nous étions toutes deux vendeuses). Nous faisons donc le travail d'un responsable. Sur la première semaine où cette remplaçante a été embauchée j'ai été malade et au donc dû poser un arrêt maladie (j'avais déjà eu deux arrêts un d'une semaine et un de deux jours quelques mois avant cela).

Ma nouvelle collègue quelques semaines après avoir été embauchée m'a dit qu'elle devais me parler: ils lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas me virer à cause de mes arrêts maladie et qu'il fallais trouver de quoi me licencier.

Ils lui ont donc demandés de monter un dossier contre moi (hors du travail pour que je ne le vois pas) avec toutes mes erreurs, jusqu'à chercher des preuves de dénigrement sur mes réseaux sociaux.

Ils ont mis en place un code couleur et des codes sur le relevé des températures par exemple afin de vérifier tout ce que je faisais dans les détails et de trouver des erreurs.

Les conditions de travail (6/7, possibilité de prendre des vacances uniquement par tranche de 6j, hors vacances scolaires et uniquement une possibilité de 3mois/an ce qui nuit fortement à ma vie de famille) jouaient déjà fortement sur mon mental mais je prenais sur moi pour aller travailler afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'entreprise.

Au final je me suis retrouvée fin Janvier avec une grippe carabinée mais suis quand même allée travailler malgré mes 39 de fièvre, puisque de toute évidence mes arrêts pauses problèmes et que j'avais déjà eu une gastro en décembre.

Très mal en point ce jour là mon responsable avant de partir (je fermais le magasin) m'a dit de ne pas venir le lendemain et j'ai appris en l'appelant que le patron était passé et avait signalé à la DRH que j'avais oublié de rincer l'évier de la plonge, mettre une barre sur la porte de la réserve et nettoyer les bords de la vitrine. Mais j'étais tellement mal que ça m'est complètement sorti de la tête, surtout que la porte de la réserve ce n'était pas moi qui l'avais ouverte mais mon responsable...

Ça a été le "coup de grâce" et je suis allée chez le médecin en pleur. Depuis je suis sous anxiolytiques et anti-dépresseurs car je fais des crises de paniques avec hyper-ventilation à l'idée d'aller travailler, je m'énerve pour un rien et derrière crise de larmes.

Pendant cet arrêt je n'ai même pas pu me reposer correctement car j'ai eu la surprise de recevoir un médecin chez moi pour une contre-visite demandée par mon patron. J'ai l'impression que l'on m'accuse de mentir sur mon état.

Mon médecin devait renouveler mon arrêt maladie qui se termine lundi mais j'ai reçu un papier de la médecine du travail pour une visite de reprise. Je ne sais pas quoi faire si je dois aller à cette visite alors que je ne suis pas apte à retourner au travail ou aller chez mon médecin pour qu'il renouvelle mon arrêt.

Désolé pour le pavé mais je voulais que vous compreniez bien la situation dans laquelle je me trouve.

Par **P.M.**, le **28/02/2016** à **09:33**

Bonjour,

Si vous avez une prolongation de l'arrêt-maladie, vous n'avez pas à vous présenter à la visite de reprise en prévenant éventuellement le Médecin du Travail et en lui indiquant le contexte et je vous conseillerais de transmettre le document à l'employeur par lettre recommandée avec AR...

Par **Liinaa**, le **28/02/2016** à **11:06**

Merci beaucoup pour votre réponse.  
Bonne journée.